

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 2 mai 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Monsieur Jacques Demers, conseiller  
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents :

Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Monsieur Vincent Perron, conseiller

## **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
  - 4.1 Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du 4 avril et séance extraordinaire du 24 avril 2017
  - 4.2 Adoption des comptes à payer
  - 4.3 Revenu Québec - Représentants autorisés pour la municipalité
  - 4.4 Proposition d'assurance — Garanties contre les atteintes à l'environnement
  - 4.5 Protocole d'entente entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Dominique
  - 4.6 Achat de la propriété du 1242-1248, rue Principale
  - 4.7 Service des travaux publics - Embauche d'un employé temporaire pour la saison estivale
  - 4.8 Service des travaux publics - Demande au MTQ pour problématique des regards sur la rue Principale
  - 4.9 Achat de plaques d'adresses
  - 4.10 OMH - États financiers 2016
  - 4.11 OMH - Regroupement des offices municipaux
5. **LÉGISLATION :**
  - 5.1 Adoption - Règlement numéro 2017-321 concernant la numérotation des immeubles sur le territoire de la municipalité

5.2 Adoption - Règlement numéro 2017-322 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd

5.3 Avis de motion - Règlement numéro 2017-328 concernant l'acquisition de l'immeuble du 1242-1248, rue Principale au montant de 210 000 \$

**6. SERVICE DE L'URBANISME :**

6.1 Rapport du service

**7. SERVICE TECHNIQUE :**

7.1 Rapport du service des eaux usées

**8. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

**9. CORRESPONDANCE :**

9.1 Sommaire de la correspondance

**10. FINANCE :**

10.1 État des revenus et dépenses au 31 mars 2017

10.2 Conciliation des postes aqueduc et égouts

**11. DIVERS**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-67**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-68**

4.1. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 tel que rédigés et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-69**

4.2. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 30 avril 2017 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 13 à 16) : 33 190,57 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C0010755 à C0010765 : 11 893,88 \$
- Chèques manuels M0007313 à M0007314 : 85 565,51 \$
- Accès D L1700051 à L1700065 : 36 440,75 \$
- Paiements directs P1700036 à P1700048 : 1 069,58 \$

Déboursés à payer :

- Chèques C0010766 à C0010807 : 69 766,60 \$

**Total : 237 926,89 \$**

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-70**

#### **4.3. REVENU QUÉBEC - REPRÉSENTANTS AUTORISÉS POUR LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE **Clic Revenu** est devenu **Mon dossier** pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renommer les représentants autorisés de la municipalité qui sont responsables des services électroniques auprès de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Christine Massé ainsi que madame Céline Daigneault comme des représentantes autorisées pour la municipalité de Saint-Dominique comme responsables des services électroniques auprès de Revenu Québec.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-71**

#### **4.4. PROPOSITION D'ASSURANCE — GARANTIES CONTRE LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la proposition d'assurance que la Mutuelle des municipalités du Québec nous a fait parvenir le 6 avril dernier suite au questionnaire soumis;

CONSIDÉRANT QUE cette garantie s'adresse notamment aux lieux d'enfouissement techniques, aux installations possédant des réservoirs pétroliers, des matières dangereuses;

CONSIDÉRANT les coûts relatifs à cette protection supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE ne pas donner suite à cette proposition.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-72**

#### **4.5. PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer ledit protocole d'entente.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-73**

##### **4.6. ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ DU 1242-1248, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE cette propriété a fait l'objet d'une évaluation par une firme agréée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire accepte ladite évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à déposer une offre d'achat pour la propriété du 1242-1248, rue Principale, au montant de 210 000 \$, le tout conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-74**

##### **4.7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité grossit et la charge de travail aussi;

CONSIDÉRANT les vacances estivales des employés affectés au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'embauche d'un employé temporaire pour la saison estivale, celui-ci sera particulièrement affecté à l'entretien des gazons, préparation des surfaces aux loisirs, l'entretien paysager.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à cette embauche avaient été prévues lors de l'adoption du budget 2017.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-75**

##### **4.8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DEMANDE AU MTQ POUR PROBLÉMATIQUE DES REGARDS SUR LA RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été faites auprès du ministère et que celles-ci demeurent sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE la problématique des regards (pluviaux et sanitaires) sur la route 137 est un irritant majeur pour les riverains vu le claquement incessant;

CONSIDÉRANT QUE les têtes des regards ne sont pas fixées solidement risquant ainsi le basculement;

CONSIDÉRANT QUE selon notre expertise, une des composantes importantes n'a pas été installée sur la partie supérieure de ces derniers;

CONSIDÉRANT QU'en juin dernier, un technicien en travaux publics du ministère a constaté sur place la problématique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est toujours en attente d'un suivi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QU'une communication soit rapidement établie afin de remédier à la situation et ainsi sécuriser cette route.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-76**

##### **4.9. ACHAT DE PLAQUES D'ADRESSES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat d'environ 300 plaques d'adresses auprès de Martech Inc.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-355-00-649.

**ADOPTÉE**

##### **4.10. OMH - ÉTATS FINANCIERS 2016**

Les états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Dominique sont déposés au conseil.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-77**

##### **4.11. OMH - REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE les Offices municipaux d'habitation de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu un projet d'entente de regroupement des offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un siège au conseil d'administration du nouvel office;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE RECOMMANDER favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

DE NOMMER monsieur Guy Belhumeur au conseil d'administration provisoire du nouvel office.

**ADOPTÉE**

## **5. LÉGISLATION :**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-78**

#### **5.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-321 CONCERNANT LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les compétences municipales, plus particulièrement l'article 67, 5e alinéa;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité installera sous peu, pour des fins d'intérêt et de sécurité publique, des panneaux d'identification montés sur des poteaux localisés près de la route;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2017-321 concernant la numérotation des immeubles sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-79**

### **5.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-322 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE TRANSPORT LOURD**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2017-322 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd.

**ADOPTÉE**

### **5.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-328 CONCERNANT L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU 1242-1248, RUE PRINCIPALE AU MONTANT DE 210 000 \$**

Avis de motion est donné par la conseillère Marie-Josée Beauregard que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-328 concernant l'acquisition de l'immeuble du 1242-1248, rue Principale.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

## **6. SERVICE DE L'URBANISME :**

### **6.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois d'avril 2017 est déposée au Conseil.

## **7. SERVICE TECHNIQUE :**

### **7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois d'avril 2017 est déposé au Conseil.

## **8. SERVICE DE L'AQUEDUC**

### **8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois d'avril 2017 est déposé au Conseil.



**9. CORRESPONDANCE :**

**9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois d'avril 2017 est déposé au Conseil.

**10. FINANCE :**

**10.1. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2017**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 31 mars 2017.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-80**

**10.2. CONCILIATION DES POSTES AQUEDUC ET ÉGOUTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE PRÉSENTER un surplus cumulé non affecté en aqueduc de 115 993,14 \$ et un surplus cumulé non affecté en égouts de 26 908,64 \$, ces sommes étant comptabilisées au 31 décembre 2016 au poste budgétaire surplus général non affecté.

**ADOPTÉE**

**11. DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-81**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 10.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière